

**122<sup>e</sup> congrès national des sapeurs-pompiers de France**  
**21 – 24 septembre 2016 – Tours**

# **CARREFOUR NATIONAL NAUTIQUE**

**Vendredi 23 Septembre 2016**  
**Salle LOCHES**

**PROJET**

**REFORME  
SBAN**

***(SURVEILLANCE DES BAIGNADES  
ET DES ACTIVITÉS NAUTIQUES)***



# GÉNÈSE...

## TEXTES:



### **Arrêté du 6 AVRIL 1998**

**« Arrêté du 6 Avril 1998 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires recrutés pour la surveillance des baignades et des activités nautiques »**

# GÉNÈSE...

## Arrêté du 6 Avril 1998

### Art. 1er. –

Des **sapeurs-pompiers volontaires** peuvent être engagés pour **une durée de deux mois au moins**, pour assurer, sous l'autorité du maire, auprès des services d'incendie et de secours, **la surveillance des baignades ouvertes gratuitement au public**, aménagées et réglementairement autorisées, ainsi que celle des activités nautiques, conformément aux dispositions de l'article R. 354-6 du code des communes susvisé

# GÉNÈSE...

## Arrêté du 6 Avril 1998

### Art. 2. –

Les candidats à l'engagement mentionné à l'article 1er **doivent être titulaires du certificat**, de l'un des diplômes et de l'attestation, en cours de validité, suivants :

- a) **Le certificat de formation aux activités de premiers secours en équipe** (*Problème pour nos SPV à ce jour !!!*)
- b) Soit l'un des diplômes conférant le titre de **maître-nageur sauveteur**, soit le **brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique**
- c) L'attestation sanctionnant la formation prévue à l'article 4  
(*> Formation SBAN en intra*)

# GÉNÈSE...

## Arrêté du 6 Avril 1998

### Art. 3. –

Les candidats doivent, **avant la signature** d'un engagement saisonnier, **avoir suivi, avec succès**, une formation d'une **durée de vingt heures** dans les domaines suivants :

- a) organisation des services départementaux d'incendie et de secours ;
- b) activités physiques et sportives ;
- c) généralités sur les incendies ;
- d) procédure d'alerte et de communication radio.

# GÉNÈSE...

## Arrêté du 6 Avril 1998

### Art. 4. –

La formation des candidats **est sanctionnée** par un contrôle comprenant :

a) **une épreuve écrite** sous forme d'un questionnaire portant sur les domaines mentionnés à l'article 3 et sur la surveillance des baignades et des activités nautiques ;

b) **une épreuve pratique de secourisme** sous forme de mise en situation ; des épreuves sportives organisées et contrôlées dans les conditions fixées par l'arrêté du 20 décembre 1996 susvisé, à l'exception de l'épreuve de natation.

c) Les candidats ayant satisfait aux épreuves ci-dessus **reçoivent une attestation valable cinq ans.**

d) Sont dispensés des épreuves ci-dessus les candidats qui ont suivi, **avec succès**, dans les trois dernières années, **la formation de sapeur-pompier auxiliaire ou la formation initiale de sapeur-pompier volontaire.**

# CONSTAT...



## A CE JOUR...

\* Arrêté SBAN toujours en vigueur...

\* **Sortie des textes en 2014 sur le S.S.A**

° Arrêté du 18 février 2014 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « **surveillance et sauvetage aquatique en eaux intérieures** »

° Arrêté du 19 février 2014 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « **surveillance et sauvetage aquatique sur le littoral** »

° Arrêté du 20 février 2014 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « **pédagogie appliquée à l'emploi de formateur au sauvetage aquatique en milieu naturel** »



# CONSTAT...

## CONFUSION ET AMBIGUITÉ !!!

**Entre :** BNSSA  
SSA  
SBAN  
PSE 1, PSE 2, SAP...  
SP, CRS, SNSM ...  
Organismes Nationaux Agréés ?

**CONSTAT...**

**QUI FAIT QUOI ?**

**et**

**QUI a BESOIN de QUOI ?**

**CONSTAT...**

**QUI FAIT QUOI ?**

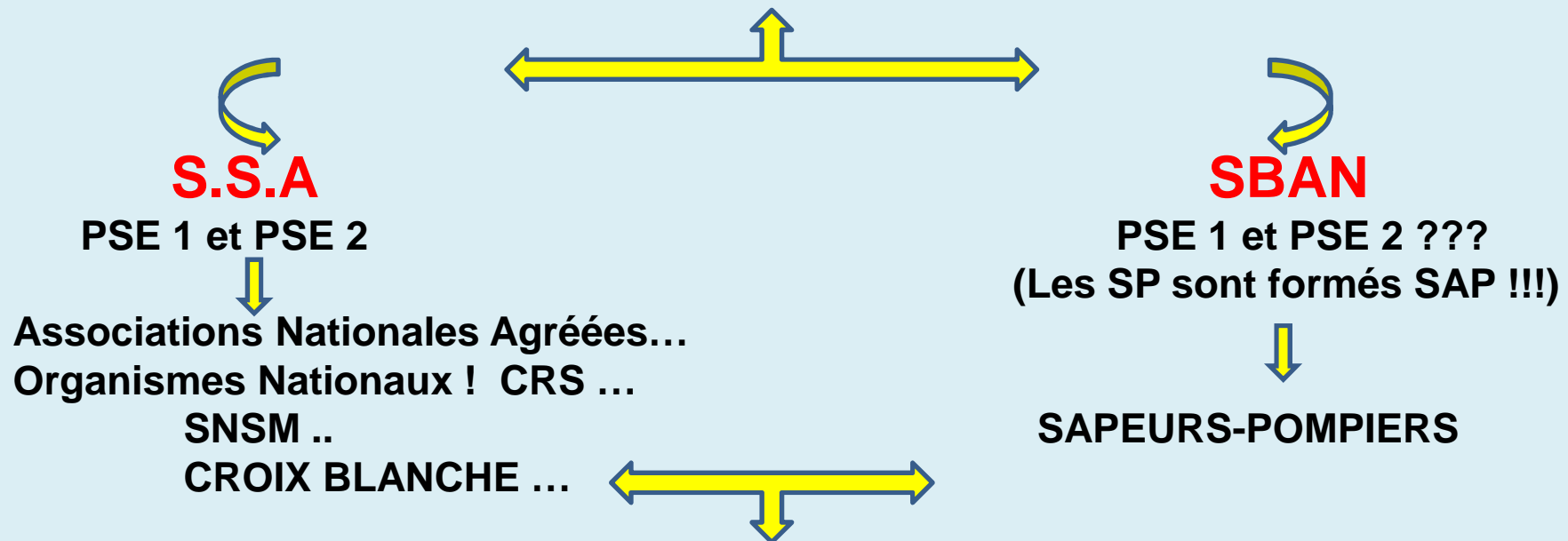
**et**

**QUI a BESOIN de QUOI ?**

# CONSTAT...

## Pour la Surveillance des baignades...

**BNSSA Obligatoire (Arrêté du 23 Janvier 1979)**



**Surveillance des baignades**

# CONSTAT...

Pour la Surveillance des baignades...

**Le BNSSA reste Obligatoire !!!**

**Le S.S.A**

**n'est donc pas OBLIGATOIRE**

Pour les **SAPEURS-POMPIERS**

pour la

**Surveillance des baignades**

# CONSTAT...

Pour la Surveillance des baignades

Même si le BNSSA reste le tronc commun OBLIGATOIRE ...



**Il y a 2 types de formations non identiques...**

**\* 1/ Formation « Organismes agréés »**

**BNSSA, PSE1 et PSE2, SSA**

**\* 2/ Formation « Sapeur-Pompier »**

**BNSSA, SAP ou PSE1/2 (civil) et SBAN**

# URGENCE...

Pour la Surveillance des baignades

Même si le BNSSA reste le tronc commun OBLIGATOIRE...

Il y a URGENCE de:



Mettre en adéquation la typologie des formations

Formations Identiques « Organismes Agréés et SP »



Programmer la RÉFORME du SBAN rapidement

Pour Formations Identiques au SSA

# PREVISIONNEL ...

TRAVAIL PRÉVISIONNEL et en COURS



**FNSPF**

- 1/ Création d'une nouvelle définition pour remplacer SBAN
- 2/ Ecrire les projets de nouveaux textes
- 3/ Ecrire le nouveau contenu (RIF et RIC) en respectant les coûts ( € )
- 4/ Définir les Prérequis d'accès à la formation
- 5/ Définir les compétences
- 6/ Définir les conditions de FMPA des agents
- 7/ Prévoir les éventuelles équivalences (SBAN, voir SAV...)
- 8/ Détermination de la fonction de Chef de Poste
- 9/ Définir les dispositions transitoires

( En BLEU => Réalisé, En ROUGE, à terminer)



# PROJET ...

## Le S.B.A.N

*(Surveillance des baignades et des activités nautiques)*

*Devient...*

## Le S.S.S.B

*(Surveillance, Secours et Sauvetage des Baignades)*

# PROJET...



A CE JOUR...

## \* Proposition de textes en 2016 sur le S.S.S.B

° Arrêté du ..... 2016 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « **Surveillance, Secours et Sauvetage des Baignades en eaux intérieures** »

° Arrêté du ..... 2016 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « **Surveillance, Secours et Sauvetage des Baignades sur le littoral** »

° Arrêté du ..... 2016 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « **Pédagogie appliquée à l'emploi de Formateur en Surveillance, Secours et Sauvetage des Baignades en milieu Naturel ou Artificiel** »

° Arrêté du xx / XX / 2016 fixant **les qualifications nécessaires pour les engagements Saisonniers de Sapeurs-Pompiers Volontaires**

# PROJET...



Fédération Nationale  
**SAPEURS • POMPIERS**  
DE FRANCE

**RIF**

*(Référentiel Interne de Formation)*

**RIC**

*(Référentiel Interne de Certification)*

**Surveillance, Secours et  
Sauvetage des Baignades  
en milieu Naturel ou  
Artificiel »**



Fédération Nationale  
**SAPEURS • POMPIERS**  
DE FRANCE

# CARREFOUR NATIONAL NAUTIQUE

**Merci de votre Attention**

**Cdt J.AUCLAIR**

**Animateur et Rapporteur de la Commission  
Nautique, Aquatique et Subaquatique**

**F.N.S.P.F**

**N'hésitez pas à contacter la FNSPF**

**01 49 23 18 18**



**SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE**

**GIGANTESQUE FEU DE FORÊT AU CANADA**

**Comparer l'incomparable**

**INTERVENTION EXPLOSION D'HABITATION (EURE)**

**DU TERRAIN**

**SPV : FAIRE CAMPAGNE A LA CAMPAGNE**

**SANTÉ**

**MAIS QUE FONT (VRAIMENT) LES VSAV ?**



**Mais que font (vraiment) les VSAV ?**

Depuis plusieurs mois, le SDS du Val-d'Oise a engagé une démarche volontaire de réflexion sur les interventions liées au secours des personnes, qui représentent 65 % de l'activité des sapeurs-pompiers. Le résultat de ce travail est le dossier 'Mais que font (vraiment) les VSAV ?' sur le terrain.

propre à l'équipe. Les interventions sont classées en fonction de leur nature et de leur complexité. Les interventions les plus complexes sont celles qui nécessitent une grande expertise technique et qui impliquent un grand nombre de sapeurs-pompiers.

**P**our le SDS du Val-d'Oise, les interventions sont classées en fonction de leur nature et de leur complexité. Les interventions les plus complexes sont celles qui nécessitent une grande expertise technique et qui impliquent un grand nombre de sapeurs-pompiers. Les interventions les plus complexes sont celles qui nécessitent une grande expertise technique et qui impliquent un grand nombre de sapeurs-pompiers.

**Une démarche ambitieuse pour améliorer les pratiques**  
L'objectif est de mieux connaître les interventions les plus complexes et de les traiter de manière plus cohérente. Cette démarche est ambitieuse car elle implique une réflexion approfondie sur les interventions les plus complexes et de les traiter de manière plus cohérente.